

L'an deux mil dix-huit, le trente mars, à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Nadia GRAMMONTIN, Maire.

Étaient présent(e)s : GRAMMONTIN Nadia, CRABE Philippe, GUICHEBAROU Christian, CHASSERIAUD Marie-Thérèse, QUENOT Claudine, LAULHE Denis, LUCAS Laure, MICHAUX Nathalie, REY-BETHBEDER Véronique

Étaient excusé(e)s :

Secrétaire de séance : MICHAUX Nathalie

Date de la convocation : 26/03/2018 **Date d'affichage** : 05/04/2018

ORDRE DU JOUR

1. Vote des taux d'impositions 2018
2. Attribution des subventions 2018
3. Examen et Vote du compte de gestion 2017
4. Vote du compte administratif 2017
5. Affectation des résultats 2017
6. Vote du budget primitif 2018
7. Délibération des nouveaux statuts du SIEA Gave et Baise
8. Délibération portage des repas sur la commune
9. Questions diverses

1-30032018 : Vote des taux d'imposition 2018

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal décide de ne pas appliquer une augmentation des taux d'imposition

Par conséquent les taux impositions votés sont :

TAXES	Bases 2017	Taux	Bases 2018	Taux	Produit assuré
Habitation	225 300	6,25%	215 541	6,25%	13 600
Foncier Bâti	146 800	18,03%	147 140	18,03%	26 468
Foncier NB	10 600	31,56%	10 651	31,56%	3 408
C.F.E.	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT

- 1 abstention pour refus de vote
- 8 pour

2-30032018 : Attribution des subventions 2018

Le conseil municipal attribue au Budget 2018 1300 € d'attribution des subventions.

Voici la liste des associations qui pourront en bénéficier si leur dossier est complet lors de la demande :

LIGUE CONTRE LE CANCER	50 €
ADMR LAGOR	50 €
ALLIANCE LIEU DE VIE	50 €

AMASSADE DU 3 ^{ème} AGE	150 €
COMICE AGRICOLE	80 €
FNACA	50 €
VIVRE ENSEMBLE	50 €
COMITE DES FETES	600 €
LO CALEI	50 €
MEMOIRE DU CANTON DE LAGOR ET DES VALEES	50 €
SSIAD CANTON DE LAGOR	50 €
RESTO DU COEUR	70 €
TOTAL	1300 €

- 1 abstention
- 8 pour

3-30032018 : Examen et Vote du compte de gestion 2017

Le Maire rappelle que le compte de gestion est établi par le Trésorier.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis sur l'année 2017 est conforme à ses écritures.

Cependant, elle constate avec le Trésorier qu'une erreur de centimes est présente dans les reports des années antérieures au chapitres 001 et 002.

Ce qui entraîne une différence de quelques centimes.

La Perception confirme que les comptes sur l'exercice 2017 sont justes et autorise à le présenter en l'état.

Le compte de gestion est soumis au vote.

- 1 abstention *pour refus de vote*
- 8 pour

4-30032017 : Vote du compte administratif 2017

Madame le Maire, désigne le Président de séance pour le vote du compte administratif. Madame CHASSERIAUD est élue Présidente. Nadia GRAMMONTIN présente le compte administratif 2017.

Elle rappelle qu'une erreur de centimes est présente dans les reports des années antérieures (comme cela a été expliqué lors de la délibération n°3 relative au vote du compte de gestion). Ainsi le montant réalisé des recettes de fonctionnement est de 151 014,11 € (correction faite) et celui des dépenses d'investissement réalisé est de 53 929,20 € (correction faite).

Elle donne la parole à Marie-Thérèse CHASSERIAUD qui fait procéder au vote et quitte la séance.

Investissement :

Dépenses :	Prévus :	178 025,00
	Réalisé :	53 929,48
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes :	Prévus :	178 025,00
	Réalisé :	147 188,33
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement :

Dépenses :	Prévus :	129 252,00
	Réalisé :	73 718,72
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes :	Prévus :	129 252,00
	Réalisé :	151 014,30
	Reste à réaliser :	0,00
<u>Résultat de clôture de l'exercice</u>		
	Investissement (001):	93 259,13
	Fonctionnement (002) :	77 295,39
	Résultat global :	170 554,52

- **1 abstention**
- **8 pour**

5-30032017 : Affectation des résultats 2017

En tenant compte des recommandations de la Trésorerie d'Orthez.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017.

Le compte administratif 2017 fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	32 357,61
- Un excédent reporté de :	44 937,71
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	77 295,39
- Un excédent d'investissement de :	133 088,20
- Un déficit reporté de :	39 829,07
Soit un excédent d'investissement cumulé de :	93 259,13

L'affectation des résultats de l'exercice 2017 est comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/17 :	170 554,52
AFFECTATION EN RESERVE (1068) :	0
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) :	77 295,39
RESULTAT REPORTE EN INVESTISSEMENT (001) :	93 259,13

- **1 abstention**
- **8 pour**

6-30032018 : Vote du budget primitif 2018

Vote des propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2018 :

INVESTISSEMENT

Dépenses :	99 281,00
Recettes :	99 281,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses :	160 739,00
Recettes :	160 739,00

- **1 abstention**
- **8 pour**

7-30032017 : Délibération des nouveaux statuts du SIEA Gave et Baise

Ce point indiqué à l'ordre du jour a été annulé. Il n'a pas été discuté au sein du conseil municipal.

8-30032017 : Délibération portage des repas sur la commune

Le Maire expose à l'assemblée que par délibération en date du 24 novembre 2017 le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Lagor a manifesté sa volonté de restituer aux communes membres la charge d'assurer le portage de repas.

Cette restitution est motivée en raison de la dissolution du Syndicat.

Au plan procédural, le retrait de cette compétence est décidé par le comité syndical. La délibération du comité est ensuite notifiée aux communes pour se prononcer sur la restitution.

Un arrêté préfectoral approuvera enfin le retrait de la compétence du syndicat.

En conséquence, le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le retrait de la compétence susmentionnée.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE d'accepter le retrait de la compétence « Portage de repas » à compter du 1^{er} Janvier 2019.

DEMANDE au Maire de notifier la présente délibération au Président du Syndicat.

- **1 abstention**
- **8 pour**

9-30032017 : Questions diverses

-Columbarium

Il est proposé l'installation d'un Columbarium sur la commune. Trois devis ont été réalisés.

L'entreprise EBERARD est retenue pour sa réalisation, d'un montant de 4880€ net pour 8 emplacements auxquels il faut rajouter 2160€ pour la mise en place d'un jardin du souvenir.

Il sera implanté au Cimetière, coté arrière de l'église, afin de limiter des travaux de terrassement. Le terrain est adapté et stable.

La haie faisant le prolongement entre le cimetière et le Columbarium a été retirée

-Eglise

L'édifice de l'église, derrière et sous autel à gauche s'abîme. Le plancher s'affaisse. Il y a un risque de chute. C'est pourquoi, trois devis ont été demandés.

L'entreprise HEBERT a été retenue pour réaliser les travaux pour un montant de 5218,80 €, comprenant la réfection du lambris, traitement préventif anti termite/insecticide/anti fongicide, dépose/installation/fixation du lambris et dépose de la marche en chêne avec consolidation sous plancher.

-Mairie

Les menuiseries de la mairie seront changées courant de l'année : la porte d'entrée, la porte intérieure et la fenêtre. Une demande subvention est lancée (DETR) à cet égard. Le dossier est en cours d'étude.

Le cumulus situé dans la cuisine, à l'étage de la Mairie, semblerait ne plus fonctionner. L'entreprise Montoise est intervenue et a changé le contacteur sur le tableau électrique. Visiblement l'eau ne chauffe pas. L'entreprise sera recontactée prochainement pour évaluer l'état du cumulus. Suivant son étude, l'achat d'un nouveau cumulus est envisagé.

-Quiller

Les menuiseries sont en grandes souffrances. Des devis sont à l'étude pour le changement de ces menuiseries.